

voix, de l'Islet
près de 20 ans,
ont pas encore
pour se rendre
port de mer de
niquer avec les
patentez donc un
recourir ces mal-
suite.

pour lesquelles
ent de faire droit
donner enfin à
ils ont besoin
x yeux de tous
."

pu apporter à
de M. le Curé
raison valable.
Liberval out-
rtinement et
estions qu'on
tre ont tour à
à travers. Et
de surprenant :
s même l'exa-

e plaisir la re-
tout dernière-
le Conseil mu-
bertville.

Assemblée Léjis-
tébéc.

x de la paroisse
blement :
e pressants de la
Haut-Saguenay
nt Jean, les obli-
e les démarches
ne œuvre desti-
ans cette partie

ut, il est indis-
gami, le Grand
né le plus tôt
; que le chemin
a glissoire avec
e ;

du 3ème rang
Bolle Rivière,
erres dans cette
e partie de co-

res à être colo-
vente ;
able de terres

arables se trouve dans les limites de la municipa-
lité ;

" Que les cantons Méty et Caron renferment
encore plusieurs milliers d'acres de terres non
subdivisées, sans compter un vaste territoire
en arrière de ces cantons, où il est possible de
former un grand nombre d'établissements ;

" Qu'il est d'une grande nécessité d'avoir
à Hébert-Ville, un agent de colonisation pour
favoriser la vente des terres et du bois, et faire
progresser les défrichements, lequel agent
devrait en même temps donner gratuitement
les terres que le gouvernement devrait choisir
à cet effet, ces octrois devant produire un bien
considérable et faciliter grandement l'établisse-
ment des pauvres colons ;

" Que les bonnes dispositions du gouverne-
ment de cette Province en faveur de l'import-
tante cause de la Colonisation, et l'intérêt
particulier qu'il semble porter à son succès
dans la vallée du Lac Saint Jean, font que vos
pétitionnaires ont pleine confiance que leur
demande sera prise en considération.

" Et ils ne cesseront de prier.

C. HEBERT, Maire ;
CHAR. DRAPEAU, Conseiller ;
EPHREM ALLARD, "
CAJETAN VEZINA, "
PIERRE GUIMOUND, "
OCTAVE HUDON, "
ALFRED CROFT. "

SEVERIN DUMAIS.

S. T. M. H.

Hébert-ville, 1er mars 1869.

Ce document corrobore en tous points
ce que nous n'avons cessé de répéter de-
puis le commencement de cette discussion,
savoir : que la route projetée entre Qué-
bec et le lac St. Jean est si peu le *seul*
et *véritable* chemin de la colonisation du
Haut-Saguenay, que le Maire et les Con-
seillers d'une paroisse aussi importante
qu'Hébert-ville, considèrent comme in-
dispensable le chemin Kinoungami, qu'ils
appellent le *Grand Tronc* du Saguenay.
Aussi nous en tiendrons-nous à la publi-
cation de ce dernier document, bien que,
si nous voulions nous servir de ceux qui
nous restent, nous soyons en état d'en
mentionner encore un grand nombre.
Mais cela doit suffire pour éclairer l'opi-
nion publique, que nos adversaires sem-
blent avoir pris à tâche de jeter dans
l'erreur.

Seulement, nous rappellerons en ter-

5

minant, afin qu'il n'y ait malentendu
nulle part, que les rapports

1o. De MM. G. Duberger et Black-
lock,

2o. De P. H. Dumais, éc., A. P.,

3o. De MM. Neilson et Hamel,

4o. De M. Jean Gagnon,

5o. De P. H. Dumais, éc., A. P.,
(second rapport),

Etablissent, à peu près au même degré,
que, " *sur le parcours de cent milles, le
sol est une terre ingrate, impropre à la
culture ;*

Et que, suivant l'expression de M.
Dumais, c'est *un beau pays de chasse et
de pêche !*

Le gouvernement ne saurait donc,
sans manquer à son devoir le plus rigou-
reux, rester sourd plus longtemps aux
appels réitérés des colons du Saguenay
et de Charlevoix.

Il ne peut, sans commettre l'injustice
la plus criante, la plus évidente, la plus
funeste, refuser d'obtempérer aux justes
demandes des curés, du préfet et des
maires de Chicoutimi, du Conseil muni-
cipal d'Hébertville, des curés et des
habitants du comté de Charlevoix, de tous
ceux enfin qui ont étudié sérieusement la
question que nous traitons depuis quel-
que temps dans les colonnes du *Courrier
du Canada*.

En un mot, le gouvernement est tenu
de faire ouvrir ou parachever, le plus
tôt possible,—*préablement et préféra-
blement* au chemin de Québec,—les che-
mins mentionnés dans les nombreuses
requêtes qui ont été présentées à la Lé-
gisature durant cette session.

Préablement,—parce qu'il y a beau-
coup plus de colons qui attendent l'ou-
verture des chemins recommandés, et
qui en ont actuellement un extrême be-
soin, qu'il ne s'en trouve dans le même
cas par rapport au chemin de Québec ;

Préférablement,—parce qu'il n'est pas
juste de laisser souffrir les colons du
comté de Charlevoix qui, chaque année,
vont en si grand nombre s'établir au
Saguenay,—pour ne songer qu'à une
vingtaine de familles qui, depuis vingt-
cinq ans, ont eu le courage de s'éloigner
des comtés de Québec, de Portneuf et de
Montmorency, et d'aller coloniser la ri-
che et fertile vallée du Saguenay.

Au reste,—hâtons-nous de le reconnaf-